

**LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**  
**MARDI 4 JUIN 2019**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du bureau permanent  
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Rudi Seghers, directeur adjoint

---

Le président ouvre la séance à 13h00

---

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal du 21/05/2019

Le Bureau Permanent approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal du 21 mai 2019.

**A. SERVICE SOCIAL**

2. Service social - Semaine de projet: semaine contre la pauvreté 14/10 - 18/10/2019

Le bureau permanent approuve les activités de la semaine de projet «Semaine contre la pauvreté».

3. Service social - Semaine de projet: semaine sans crédit 25/11 - 29/11/2019

Le bureau permanent approuve les activités de la semaine de projet «semaine sans crédit».

**B. SERVICE FINANCIER**

4. Service financier - Modification budgétaire n° 1 – 2019 CPAS

Le bureau permanent émet un avis positif sur la modification du budget 1 du budget ordinaire de 2019 du CPAS et accepte de mettre le point de l'ordre du jour au conseil en séance du 26 juin 2019.

**C. POLITIQUE ET ORGANISATION**

5. Politique et Organisation - Organigramme commun commune-CPAS

Le bureau permanent est d'accord avec un vote unanime pour mettre l'organigramme de la commune et du CPAS au conseil du CPAS du 26/06/2019.

6. Politique et Organisation - Accord de gestion commune et CPAS

Le bureau permanent approuve l'accord de gestion commune - CPAS pour une politique de personnel intégrée.

7. Centre de services local et services à domicile – notification des demandes, des annulations et des demandes d'exception
8. Résidence – Attribution d'installations résidentielles: établissement d'une liste d'attente et attribution d'installations de logement
9. Service social – Autre aides
10. Service social – Droit à l'intégration sociale
11. Service social – Droit à l'aide financière équivalent au revenu d'intégration
12. Service social – Centre initiatif d'accueil
13. Service social – Illégaux - Soins médicaux urgents
14. Service social – Emploi, article 60§7
15. Service social – Logement - maisons d'urgence et de transit
16. Service social – Agence Immobilière Sociale
17. Service social – Rap op Stapkantoor

Au nom du CPAS

Directeur général  
Audrey Monsieur

Le président du CPAS  
Armand Hermans

---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 20/06/2019.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.